

Pleudihen

Village



Le bonheur est dans le pré... d'à côté.

L'actualité du moment est monopolisée par une sombre histoire « de homards au Champagne et de sèche-cheveux doré »... Je n'épiloguerai pas sur ce triste épisode car le plus navrant est qu'il détourne notre attention d'un autre sujet plus grave pour nos campagnes... En mai, à l'occasion du scrutin européen, les français manifestaient massivement leur désir de protections, celle d'une souveraineté nationale et de son particularisme social pour les uns, celle de l'environnement pour d'autres. Tous n'exprimaient pas le même vote, loin de là, cependant une aspiration profonde semblait les réunir : la défiance à l'égard d'une mondialisation sans limite au détriment des États et de l'environnement,

Toutefois, en juin dernier, après 20 ans de négociations, la Commission européenne concluait un accord commercial avec les pays du bloc Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay). Ainsi, pour favoriser les échanges commerciaux entre Europe et Amérique du sud, on baisse les barrières douanières et on facilite la coopération réglementaire inter-continentale. Cet accord de libre-échange fait suite à un autre, le CETA, conclut avec le Canada en 2017, pour lequel nos députés étaient appelés à se prononcer ce 17 juillet sur sa ratification définitive. Incertain, ce vote a finalement été reporté au 23. Pourtant, les promoteurs du CETA sont emballés de l'expérience menée depuis 2 ans. Ils annoncent « une hausse de nos exportations vers le Canada », qui se traduit par « un excédent commercial qui bénéficierait à plusieurs de nos régions ». Même notre secteur agricole en profiterait avec 93 millions d'export en plus (!?) entre 2017 et 2018... Bref, que du bonheur !

Alors pourquoi, aujourd'hui, l'ensemble des syndicats agricoles (FNSEA, Confédération paysanne et Coordination rurale), si rarement unanimes, et les Jeunes Agriculteurs (JA) rejettent-ils de concert ce CETA ? Pourquoi leur opposition est-elle partagée par des députés de tous bords, hormis une majorité LREM qui reste solidaire du gouvernement ? Seul candidat en 2017 à soutenir ouvertement le CETA et le TAFTA (avec les États-Unis), notre Président, Emmanuel Macron, n'a jamais caché qu'il était favorable à ce type d'accord. Il a donc presque une certaine légitimité à le défendre ... Sauf « qu'en même temps », d'autres promesses ont été faites sur la transition énergétique et sur l'orientation de notre agriculture. Des engagements qui sont contradictoires avec le fondement de ces accords. Clairement, l'objectif de « développer des échanges commerciaux inter-continentaux » est antinomique avec les ambitions de la COP21 (réduction des gaz à effet de serre...) et les orientations voulues pour préserver notre monde rural (exigence de qualité, circuits courts, loi Egalim...). Dans ces traités notre agriculture sert de monnaie d'échange au profit d'autres industries. Or, elle n'exerce pas sur le même modèle que ses concurrentes étrangères. Au contraire, alors que nous prônons l'excellence, la tendance sud-américaine est inverse. Alors que nous débattons en France de l'usage du glyphosate, au Brésil ce sont plus de 250 substances interdites que le Président Bolsonaro vient de ré-autoriser dans un pays qui utilise déjà une majorité de produits phytosanitaires prohibés en Europe. Alors que les dangers pandémiques inquiètent, on favorise l'approvisionnement dans des pays où la traçabilité des animaux est plus aléatoire et le risque sanitaire incontrôlé. Enfin, alors que le réchauffement climatique serait une cause internationale, on cautionne une expansion dévastatrice pour le poumon de la planète, la forêt amazonienne. En signant cet accord, c'est bien une agriculture que nous rejetons totalement en France que nous promouvons à l'autre bout du Monde.

Ici, dans notre monde à nous, le milieu agricole ne comprend plus ce double discours. Il est usé par trop de contraintes, l'excès de mesures coercitives et de normes inadaptées, les difficultés financières et les stigmatisations injustifiées. Beaucoup de nos agriculteurs se sentent abandonnés, sans perspectives d'avenir. On veut plus de proximité et des exploitations familiales... La réalité est autre : le nombre d'agriculteurs continue de s'effondrer et les acteurs censés les défendre continuent de favoriser un système concentrationnaire.

Enfin, au delà des menaces que ces accords font peser sur notre modèle agricole, ils vont à l'encontre des droits des consommateurs et des normes environnementales. Ils témoignent une nouvelle fois de l'incohérence entre « volonté affichée » et « décisions actées ». Plus que jamais, c'est à nous, consommateurs, de redonner du sens à une agriculture dont nous avons impérativement besoin. Nos agriculteurs ne sont pas parfaits, cependant préférons-les aux usines agricoles étrangères. Il n'y a pas d'avenir pour nos territoires ruraux sans des agriculteurs de proximité. Notre consommation se doit d'être en accord avec nos aspirations. Si ce n'est pas le cas, ce sont bien ces « industries faussement paysannes » du bout du monde qui nourriront nos enfants au détriment de l'environnement et, plus globalement, de l'avenir de l'humanité.

Le Maire, David BOIXIÈRE

19/07/2019 n°2014
www.pleudihen.fr



MARCHÉ à partir de 18h00

> 37 exposants présents : fromages, produits laitiers, pâtisseries, pain bio, kouign amann, caramel beurre salé, miel, cotriades, accras, bœufs de légumes, glaces, craquelins, farine de blé noir, épicerie fine, olives, tapenades, thé, spécialités italiennes, cidres, limonade, jus de pommes, bière bretonne, café, bijoux, art floral, déco en bois, compléments alimentaires, savons naturels...

SPORT > Swincar.

- > Terrain de beach-soccer en accès libre
- > **Sophrologie** : Une sophrobalade est proposée aux 10 premiers inscrits (+ de 15 ans) à partir de 19h.

RESTAURATION

- > Moules-Frites
- > Galettes/crêpes...
- > Pizzas (uniquement en juillet)
- > Spécialités réunionnaises (août)



CONCERT dès 21h :
MARCEL CLOQUES SA BAND
(chansons festives guitare, accordéon, contre-basse)

CENTRE CULTUREL – BIBLIOTHÈQUE

Du 15 juillet au 3 août 2019

Mardi 9h-12h30
Mercredi 9h-12h30
Samedi 9h-12h30

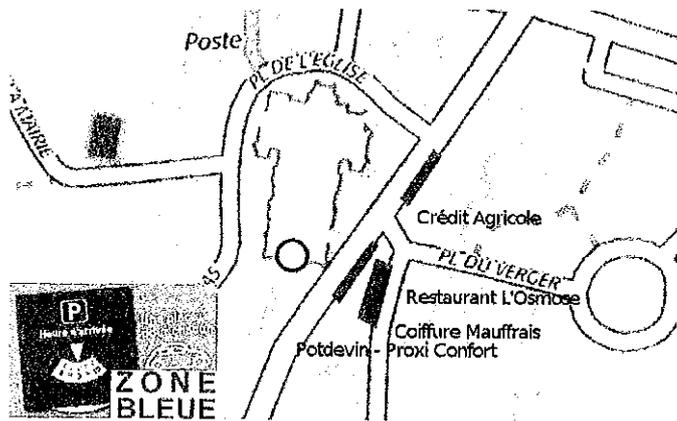
02.96.88.20.55

TRI SÉLECTIF

ramassage des sacs jaunes

Dans les villages : **mardi 23 juillet.**
Dans le bourg : **tous les mardis.**

Zone Bleue Place de l'église.



Afin de faciliter l'accès aux commerces de centre-bourg une zone bleue a été matérialisée devant le Crédit Agricole, le Restaurant L'Osmose et le magasin Potdevin. Ces places de stationnement demeurent gratuites, mais leur utilisation est limitée à 2h. Les automobilistes doivent être équipés d'un disque de stationnement qui, placé de manière visible à l'avant du véhicule, indique l'heure d'arrivée.

L'objectif est de maintenir un centre-bourg commerçant et accueillant. Nous vous invitons à respecter ce dispositif. Pour rappel, tout contrevenant s'expose à une amende de 2e classe (article R. 417-3 du Code de la route). Plutôt que d'envisager immédiatement des mesures dissuasives. Nous comptons sur la courtoisie et la bienveillance de tous.



KERMESSE PAROISSIALE

PLEUDIHEN – SAINT HELEN – LA VICOMTE

Dimanche 28 juillet 2019 – salle des fêtes de Pleudihen.

10H30: Messe en plein air (tribunes du stade).

11H30: apéritif en musique, vente de gâteaux.

A partir de 12H: repas sur place (possibilité de réserver).

Tout l'après-midi: danses bretonnes avec « La Rigourden », concours de palets, jeux, roue de la fortune et le manège enfants. En soirée: Tirage de la tombola.

- Programme ESPACE ADOS -

Lundi 22/07 - 10h à 12h: réveil du guerrier ou de la guerrière
14h à 16h30: Tournoi de jeux bretons. Mardi 23/07 – 13h à 16h30: Paintball. Jeudi 25/07 – 14h à 16h30: ski bus ou bouée tractée. Vendredi 26/07 – 12h45 à 16h30: char à voile.

Renseignements: José Escanez au 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42 ou pleudihen.jeunesse@orange.fr



COUPURE d'ELECTRICITE pour TRAVAUX

Mercredi 24 juillet 2019 – entre 13h45 et 17h00
Rue du Val Havelin; rue de Plouzon; rue Theodore Botrel; place de l'Église; rue de Dinan, rue de Gauffeny.



MARCHÉ tous les MARDIS

de 9h à 13h, place de la mairie

Fruits, légumes, fleurs, poissonnerie, galettes, fromages, boucherie-charcuterie, produits laitiers fermiers, artisanat....

CENTRE CULTUREL DE PLEUDIHEN-SUR-RANCE
RÉGARD SUR LE PAYSAGE Estuaire de la Rance
F. ADRIAN, P. CHOUIN, P. CHOUIN, P. CHOUIN
PROJET CULTUREL 2019

PHOTOGRAPHIES de
NOHEMY ADRIAN
Centre culturel / Bibliothèque

Du 3 au 31 juillet 2019

« Regard sur le Paysage »

Estuaire de la Rance
Esquisses_Hiver



« Cette série de photographies « Esquisses d'hiver » marque le début du projet de long cours « Regard sur le paysage. Estuaire de la Rance ». Projet qui cherche

d'une part, à explorer l'essence du lieu comme symbole de nos efforts pour un monde meilleur. Et d'autre part, à retracer la construction mentale d'un paysage à travers la découverte subjective d'un territoire et son apprivoisement par un nouvel habitant. La série est née de ma première rencontre avec ce pays et la sélection de photos présentée correspond à des lieux de la commune de Pleudihen, Plouër-sur-Rance et la Ville-ès-nonnais. » Nohemy ADRIAN

Exposition Visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale. Entrée libre.

LA SALICORNE: Avis aux habitants de la Ville Ger, des Villes Morvues, de la Gravelle... Vous êtes tous invités au pique-nique traditionnel de nos villages le dimanche **8 septembre** chez Dominique et Pierre Chouin.

Retenez la date.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS: ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que: **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**



LUTTE CONTRE LES CHARDONS

Les dispositions de l'ARRETE du 8 avril 2005 imposent la destruction des chardons dans toutes les parcelles de terre dont l'objectif est de prévenir toute prolifération de ces plantes. Elle doit être opérée durant le printemps et l'été.

Dans le cas contraire, les infractions à l'ARRETE seront constatées par procès-verbaux par la brigade de Gendarmerie qui seront adressés à Monsieur le Procureur qui prendra les dispositions prévues aux articles L251-19 et L251-20 du Code Rural.

Cette destruction s'applique sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers: 112 ou 18 (fixe)

Médecin: 15

Pharmacie: 3237

Assistante sociale: RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »:

contact 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance: 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice: permanence le Mardi 6 août, de 9h à 11h30 en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE 06.08.54.09.22

